

## SECTEUR 5

## REUNION DU CONSEIL D'HABITANTS MOHON -- RONDE-COUTURE -- CROISETTE

LE MARDI 12 AVRIL 05

**Sont présents** : Mesdames PASQUIER, NEIVA, et VILLIERE.  
Messieurs LECLERCQ et LENICE.

**Est excusé** : Monsieur SALHI.

Habitants présents : Mr TRUSSARDI, Mr et Me DEVILLEZ, Mr et Mme VILLIERE tous de la rue Raguet.

Mme LEONARD, Mr et Mme REMY tous de la rue de la Vence

Mme CALLAC de l'Av Vincent Auriol.

Mr WAUTHIER de la rue Marcel Sambat.

Mr VAUCHER de la rue Mr Loutil.

Mr DORIDO de la rue Ferroul

Mr GILLET de la rue de l'Egalité

Mr DOUDOUX de la rue A. France.

Présent également : Mr Luc RENARD qui n'habite pas le secteur 5, Il a été invité par Mr LENICE et il a signé la feuille de présence comme représentant le Comité Stop-Racisme-08 (voir document joint).

Le Président, au nom du Conseil, remercie les Habitants de leur présence Il rapporte ensuite le contenu d'une réunion qui a eu lieu le 21 mars à la DDE concernant la création d'un rond-point au carrefour J P Sartre. Rond-point qui résoudra les problèmes d'embouteillages ainsi que les incidents et accidents. A cette réunion avaient été invités les dirigeants des grands magasins et seul l'enseigne LEROY-MERLIN été représentée ainsi que les TAC. Il est affirmé qu'il n'y aura pas de problèmes pour les passages piétons. Mais d'autres informations seront fournies lors des prochaines réunions.

Il nous est proposé de présenter ce projet lors d'une prochaine réunion. Nous précisons que c'est la DDE qui supervise les travaux et nous ne possédons pas de documents, Nous verrons avec les services techniques de la Ville.

Concernant les Habitants de la rue de la Clairière et des rues proches, un mur anti-bruits va être construit pour supprimer les nuisances sonores dues au trafic routier de la voie rapide. Un premier projet avait été prévu par la Ville avec une entreprise sur 3 ans mais il n'a pu aboutir car ce mur aurait été composé de remblais de gravats et non de terre correcte. Celui qui sera proposé lors d'une prochaine réunion aux habitants concernés sera d'une toute autre conception. Lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Habitants d'autres explications pourront être fournies.

Pour les gens du voyage une réunion a eu lieu avec Mr RAMALHETE, Mr MARY et des Habitants riverains. Il nous a été présenté 22 terrains pour lesquels des explications ont été fournies par les Services représentés par Mr MARY. Aucun ne peut recevoir les gens du voyage. Ces terrains seraient pollués ou réservés à des constructions futures ou trop coûteux en aménagements.

De plus, les riverains avaient demandé que soit effectué un carottage pour qu'une analyse du sol de ce terrain de foot soit fournie, pensant qu'il avait été réalisé sur l'ancien trou MOREAU pollué. Après avoir obtenu un plan de MEZIERES datant de 1895, nous avons pu constater que cet endroit d'enfouissement d'ordures ménagères et autres déchets est situé bien avant les bâtiments du Parc et non pas sous le terrain de foot. En conséquence celui-ci n'est pas pollué.

Il est possible que ce Parc ainsi que certains terrains proches soient dans le périmètre d'un site classé monument historique. Si cela est exact, les gens du voyage ne peuvent être accueillis à cet endroit. Les textes de loi sont catégoriques en ce domaine.

La Mairie est formelle : les gens du voyage seront sur ce terrain au maximum 2 mois et demi dans l'année. Or l'art 9 de la loi du 6 juillet 2000 et explicite : si des voyageurs s'arrêtent chez nous toute l'année sur des périodes maximum de 15 jours, ils auront l'obligation d'aller sur ce terrain aménagé. Il serait inconcevable et inhumain de laisser des gens s'installer sur d'autres endroits, sans confort, alors qu'un terrain serait aménagé.

Il est rapporté l'entretien qu'ont eu le Président et la Vice-présidente avec Mme Le Maire et Mr Péresson. Entretien très cordial au cours duquel nous avons rappelé la nécessité de présenter et de discuter des projets avant de les faire voter en réunion de Conseil Municipal contrairement à ce qui s'était passé pour l'aménagement du Parc.

Mr RENARD interprète l'article de l'Ardennais du 5 mars. Il explique : en fait le problème était le manque de concertation entre la Municipalité et le Conseil d'Habitants. **Il nous dit aussi que dans la formulation de l'article on ressent aussi la volonté de ne pas accepter les gens du voyage sur cette zone.**

Il est bien confirmé par Mr LECLERCQ et Mme VILLIERE : « **sur cette zone et non pas : ne pas les accepter du tout** » Mme VILLIERE précise que les riverains sont victimes depuis 20 années et particulièrement depuis 1998 d'un nombre d'incivilités incroyables et répétées. Elle nous informe que le texte de loi laisse la possibilité de création d'aire de grand passage sur des terrains hors urbanisations, à la périphérie des Villes.

Mr RENARD souligne qu'on a toujours voulu, et pas seulement à Charleville, séparer les gens qui n'ont pas le même mode de vie que nous et de les tenir à l'écart de la Ville. Il lui est répondu que ce n'est pas un mode de vie différent qui dérange mais uniquement les incivilités.

Mr RENARD rétorque qu'ils ne sont pas les seuls à commettre des incivilités et que trouver un autre terrain, c'est déplacer le problème et que dans un avenir plus ou moins

proche il y aura de nouveau des riverains. Le projet actuel est très bien car il permet un accès direct à la voie rapide

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de problèmes avec les sédentaires du terrain de la rue du bois d'Amour

Il est rappelé qu'il y a toujours du monde sur ce terrain de foot contrairement à ce que soutient Mr RENARD.

Mr LENICE reconnaît à 100% qu'il y a eu une erreur de la ville de ne pas avoir utilisé le Conseil d'Habitants pour travailler ensemble sur ce dossier et avec les riverains. Par contre, il dit avoir réagi à la lecture de l'article, ce qui lui a valu un courrier de la part de notre Vice-Présidente, qui lui répond qu'elle n'a pas apprécié que le Président et le Conseil soient traités de racistes, et d'avoir une attitude discriminatoire vis à vis des Gens du voyage.

Mr LECLERCQ confirme que cela a été réellement dit et devant témoin.

Mr LENICE affirme qu'il n'a jamais dit cela. Et il n'était surtout pas d'accord pour que les Médias soient alertés. De ce fait nous constatons que le Conseil n'aurait pas les mêmes droits que le Conseil Municipal alors que celui-ci faisait paraître le 14 février une info sur ce dossier voté le 3 février, et disant que pour connaître le sentiment des riverains il fallait compter sur leur participation à nos réunions.

Mr LENICE expose ensuite les dispositions nécessaires à l'accueil des gens du voyage qui ont été présentées lors des 2 dernières réunions auxquelles Mr LENICE n'a pas participé.

Mme NEVA lui demande si la Ville ne fait pas preuve de mauvaise foi en supprimant un terrain de foot plutôt que lâcher un terrain à bâtir.

Mr LENICE répond : traditionnellement les Gens du voyage s'arrêtent temporairement à cet emplacement donc il était normal d'aménager un endroit déjà utilisé pour que les choses se passent le mieux possible.

Un habitant de la rue Raguet pense qu'il y a un manque de volonté de la Ville de proposer un autre terrain.

**Les interventions et réponses trop longues sur le dossier des Gens du voyage finissent par impatienter et même exaspérer les Habitants présents qui habitent uniquement Mohon et qui se disent non concernés par le Parc des Expos.**

**En conséquence le dossier est clos par le Président et il est proposé aux Habitants d'exposer les motifs de leur présence.**

Il est demandé pour **la rue de la Vence** si le marquage des emplacements de stationnement sera effectué après la fin des travaux. Il est demandé que le stationnement, par la suite, soit mis en alternance et non pas d'un seul côté comme actuellement.